

DECRET N°2011-576 DU 31 AOUT 2011

portant autorisation de levée du contingent de trois mille (3000) appelés du Service Militaire d'Intérêt National au titre de l'année 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** l'ordonnance n°75-77 du 28 novembre 1975 portant modification de la loi 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 août 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : La levée de contingent des appelés du Service Militaire d'Intérêt National au titre de l'année 2010 est autorisée.

Article 2 : L'effectif à lever au titre de l'année 2010 est de trois mille (3000) appelés.

Article 3 : Les opérations de levée de contingent se dérouleront dans le mois de juillet 2011.

Article 4 : Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 AOUT 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS